Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902043-20251210-10122025010-DE

Nombre de membres afférents au CM : 19
en exercice : 19
ayant pris part à la délibération : 18 + 1 pouvoir
Date de convocation : 25/11/2025

Mairie de Plounéventer
Rue de la mairie
29400 PLOUNEVENTER
Tel : 02.98.20.81.57
Fax : 02.98.20.91.05

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUNEVENTER

Séance du dix décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ABALAIN, Maire

Présents : Patrick EMZIVAT, Marie-France POULIQUEN, Romain RIOU, Christelle PAUGAM, Olivier GEFFROY, Annie THOMAS, Marie-Hélène QUEGUINER, Pascale SIMON, Claudie CANN, Philippe GOURIOU, Béatrice MENEZ, Mickaël BEAUGENDRE, Karine LE DUC, Yann PINVIDIC, Maryline MENES, Christelle VERN, Véronique SEACH

Absent excusé : Cédric DENEIL, pouvoir à Romain RIOU

Secrétaire de séance : Béatrice MENEZ

Délibération 10122025010
Objet : requalification des espaces publics du centre bourg – sollicitation de subventions

---

Monsieur le Maire rappelle la réflexion menée pour requalifier les espaces publics du centre bourg.

Par délibération du 17 juillet 2025, le conseil municipal a choisi de de confier la maîtrise d'œuvre au groupement constitué de ARB'OREA PAYSAGES HORIZON et ECR ENVIRONNEMENT.

Pour mener à bien son projet, le conseil municipal à l'unanimité décide, si le projet retenu correspond aux critères d'acceptabilité décidés par les divers organismes financeurs, de solliciter des subventions auprès de :

- l'Etat (DETR – DSIL, Fonds vert),
- la Région (Bien Vivre en Bretagne),
- le Département du Finistère (Pacte Finistère),
- la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (fonds de concours),
- l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902043-20251210-10122025010-DE

Le Maire,
Jean-Luc ABALAIN



La secrétaire de séance,
Béatrice MENEZ

ACTE RENDU EXECUTOIRE
Compte tenu de
La publication le 18/12/2025
La transmission au contrôle de légalité le 18/12/2025